

SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ILE DE TAHITI



Commune de TAIARAPU-EST

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
13 MAI 2019
N° / IDV

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE

N°41/2019/CTE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 03/05/2019
Date d'affichage 03/05/2019
Date de séance 07/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois de mai à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Report de la réunion du conseil municipal du 02/05/2019, le quorum n'étant pas atteint.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
					POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X	
Présents	19	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X	
Procuration	06	LEHARTEL Moana, 2 ^{ème} Adjoint		X			
Absents	08	PAEPETAATA Naura, 3 ^{ème} Adjoint	X			X	
Votants	25	DUFOUR Robert, 4 ^{ème} Adjoint	X			X	
Pour	25	ATANI Hérold, 5 ^{ème} Adjoint		X			
Contre	00	SUHAS Mata, 6 ^{ème} Adjoint	X			X	
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X	
Délibération N°41/2019/CTE	RUA Claude, 8 ^{ème} Adjoint		X	Titaua VIVISH		X	
	TEURU Séverine, 9 ^{ème} Adjoint	X				X	
	LENOIR Patricia, Maire Délégué de TAUTIRA		X	Annabella TERAITETIA		X	
	TERAITETIA Annabella, Maire Délégué de PUEU	X				X	
	MANA Vaea, Maire Délégué de FAAONE	X				X	
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X	Keitapu MAAMAATUAIAHUTA PU		X	
	MAAMAATUAIAHUTA Keitapu, Conseiller municipal	X				X	
	TOTELE Sulia, Conseillère municipale	X				X	
	MANA Faarahia, Conseiller Municipal	X				X	
	BUTSCHER Hereiti, Conseillère municipale	X				X	
	LUCAS Béatrice, Conseillère municipale		X				
	CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal		X				
	PAHEROO Marcelle, Conseillère municipale		X	Sulia TOTELE		X	
	NUUPURE Juliette, Conseillère municipale		X	Voltaire NUUPURE		X	
	PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Anthony JAMET		X	
	NUUPURE Voltaire, Conseiller Municipal	X				X	
	MARERE Teipotemarama, Conseillère municipale		X				
Attribuant des subventions de fonctionnement à diverses associations	FARAHEI Vane, Conseiller Municipal		X				
	HAPAIKAI Frédéric, Conseiller Municipal	X				X	
	TETUANUI Eugène, Conseiller Municipal	X				X	
	TIHONI Nélia, Conseillère municipale	X				X	
	TEFAAFANA Théodore, Conseiller Municipal	X				X	
	TAHITO Virginie, Conseillère municipale		X				
	METUA Pierrot, Conseiller Municipal		X				
	FAUA Ariitea, Conseiller Municipal	X				X	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux


**NOTE DE PRESENTATION
N°41/2019/CTE**
OBJET : Attribuant des subventions de fonctionnement à diverses associations

Chaque année, la commune de Taiarapu-est est un partenaire privilégié des associations qui œuvrent sur son territoire, par le biais de la mise à disposition de matériels, de locaux, de travaux et des équipes des services de sécurité civile et publique.

La commune de Taiarapu-est peut aussi contribuer aussi au fonctionnement de ces associations par l'attribution de subventions de fonctionnement. Pour cela, les associations demandeuses d'un concours financier doivent déposer un dossier au service social de la collectivité, dossier qui est soumis à une étude par la commission n°3 « Vie associative ».

Au titre de l'examen des demandes de subventions pour l'exercice 2019, la commission n°3 s'est réuni ce vendredi 26 avril 2019 et ses membres ont validé les attributions financières suivantes :

Nom association	Projet	Subvention
Association Taiarapu Athlétique club N° TAHITI 267948	Olympiades de Taravao Tournoi fustal dit « Tournoi du Président »	400.000F CFP
Association Centre nautique de la Baie Phaéton N° TAHITI 265777	Développement de ses activités et compétitions diverses	100.000F CFP
Association Développement de l'athlétisme Taiarapu N° TAHITI A75504	Trail OFF, Course Bylie kids, Défis de Tahiti iti	100.000F CFP
Association Judo Club Taravao N° TAHITI 560094	Rénovations des locaux et stages d'entraînement	150.000F CFP
Association Tamari'i Taravao Tennis club N°TAHITI 753590	Rénovation des locaux et de la clôture des 2 courts de tennis	250.000F CFP
Association Tamari'i Taravao N°TAHITI 559799	Courses va'a Tahiti nui + Havaiki nui + Polynésie 1 ^{ère} + Trophée de l'amiral, Coupe de l'environnement, Heiva va'a, Air Tahiti race etc...	200.000F CFP
Association APAJ Aide aux victimes N°TAHITI 552604	Renforcement de l'activité d'aide, financement d'étude « schéma psycho-social pour les victimes »	200.000F CFP
Association Team te mana hoe N°TAHITI C94402	Courses va'a Tahiti nui + Havaiki nui	100.000F CFP
Association Teva i tai N°TAHITI 600577	Concours de danses du Heiva 2019	400.000F CFP
Association Te pahu a honoura N° TAHITI 613778	Compétitions diverses	400.000 F CFP
Association Malama honua Tahiti iti N° TAHITI BP3349	Festival Tupaia, projet scientifique Rarouuri, projet culturel avec la Nouvelle-Zélande	100.000 F CFP
Montant total		2.400.000 F CFP



DELIBERATION N° 41/2019/CTE du 07/05/2019

Attribuant des subventions de fonctionnement à diverses associations

- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint;

Sous la présidence du Maire de la commune ;

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le budget primitif 2019
- Vu les demandes des associations ;
- Vu l'avis de commission n° 3 Vie associative (Associations, Jeunesse et sport) en date du 26 avril 2019 ;

Oui l'exposé du Maire ;

**Après en avoir délibéré en sa séance du 07 mai 2019
ADOPTÉ**

Article 1er : Au titre de l'année 2019, sont attribuées des subventions aux associations suivantes, comme suit :

Nom association	Subvention
Association Taiarapu Athlétique club N° TAHITI 267948	400.000F CFP
Association Centre nautique de la Baie Phaéton N° TAHITI 265777	100.000F CFP
Association Développement de l'athlétisme Taiarapu N° TAHITI A75504	100.000F CFP
Association Judo Club Taravao N° TAHITI 560094	150.000F CFP
Association Tamari'i Taravao Tennis club N°TAHITI 753590	250.000F CFP
Association Tamari'i Taravao N°TAHITI 559799	200.000F CFP
Association APAJ Aide aux victimes N°TAHITI 552604	200.000F CFP
Association Team te mana hoe N°TAHITI C94402	100.000F CFP

Association Teva i tai N°TAHITI 600577	400.000F CFP
Association Te pahu a honoura N° TAHITI 613778	400.000 F CFP
Association Malama honua Tahiti iti N° TAHITI BP3349	100.000 F CFP
Montant total	2.400.000 F CFP

Article 2 : Le Maire est autorisé à faire mandater les subventions correspondantes, sous réserve de la conformité des justificatifs requis.

Article 3 : Les subventions de ces associations seront imputées au compte 6574 de la section de fonctionnement du Budget de l'exercice 2019.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le13 MAI 2019.....